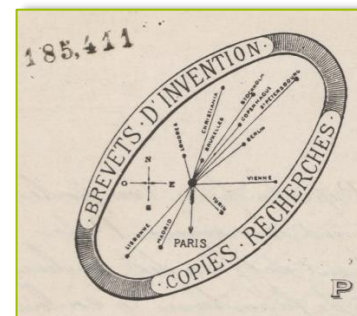




RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



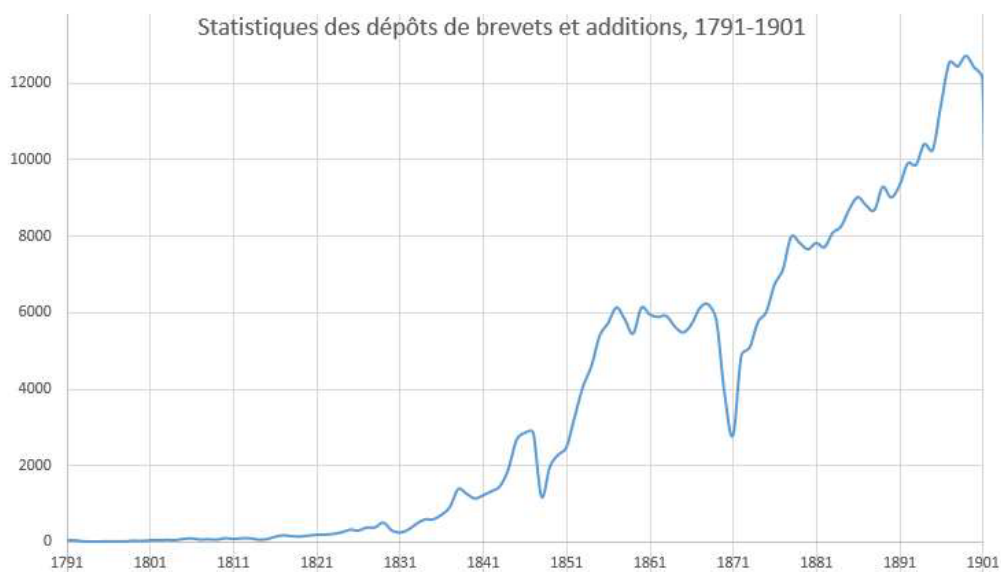
## LES STATISTIQUES DE DÉPÔTS DE BREVETS DEPUIS 1791

De la première loi de 1791 à sa révision en 1901, le fonds patrimonial des brevets d'invention déposés en France au 19<sup>e</sup> siècle compte près de 410 000 dossiers.

De 1791 à la première réforme de la loi en 1844, 17 864 brevets et certificats d'additions sont délivrés, sans numérotation.

À partir de 1844, les brevets sont numérotés, de 1 à 317 501 et 73 959 additions, portant les mêmes numéros que le brevet principal, sont délivrés jusqu'en 1901, soit un total de 391 460 dossiers.

En 1791, 34 brevets seulement sont pris. Le nombre des demandes n'augmente ensuite que très progressivement ; en moyenne 80 brevets sont déposés par an à la fin du Premier Empire. C'est avec le développement économique des années 1830 que la courbe des statistiques s'élève véritablement, en moyenne de 600 brevets par an. Un premier pic est atteint avant la réforme de la loi en 1844 avec 1 397 brevets déposés en 1843. Dès 1845, 2 666 brevets sont délivrés, la courbe des brevets augmente rapidement : entre 5 500 et 6 000 brevets sont délivrés tous les ans sous le Second Empire. La guerre de 1870 fait chuter les délivrances de moitié mais la reprise est rapide, 8 000 brevets sont délivrés tous les ans à la fin des années 1870. 12 000 à 13 000 brevets sont délivrés par an dans les années 1900.



www.inpi.fr



+33 (0)1 56 65 89 98



INPI France

inpi